

# Communauté de Communes du Pays de LAMASTRE

(Ardèche)

OBJET

Versement de subvention  
dans le cadre du soutien aux TPE

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

17 décembre 2025

N° délibération : 2025-35

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Lamastre (conformément à la délibération n°2024-28 du 7 octobre 2024), comme suite à la convocation qui a été adressée aux délégués communautaires par le Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Date de convocation : 09/12/2025

Etaients présents :

Monsieur VALLON Jean-Paul, Président,  
Madame PLANTIER Marielle et Messieurs CHOSSON Jacky,  
SOUBEYRAND François, COUTURIER Dominique, vice-présidents,  
Mesdames BLANC Marie-Laure, BERT Myriam, VIGNE Marceline,  
TROUILLETON Isabelle, COSTE Bernadette et Messieurs ASTIER  
Max, BLANC Amédée, DUVERT Frédéric, GARNIER Christian,  
LOUPIAC David, GLAIZOL Denis, LANDREIN Michel, ROCHE  
Stéphane, ROCHEDY Florent, GAUCHIER Max, DESBOS Vincent,  
PEYRARD Jean-Luc.

Etait absent avec pouvoir :

Monsieur DECULTY Jean-Paul avec pouvoir à Monsieur LANDREIN  
Michel

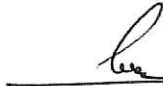
Etait absente excusée :

Madame GUIOT-MOUZAÏ Siham

En application de l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités  
Territoriales, le conseil communautaire a désigné Monsieur CHOSSON  
Jacky, secrétaire de séance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme  
Le Président  
Jean-Paul VALLON



Document transmis à la Sous-Préfecture  
de Tournon sur Rhône

Le ...19...DEC...2025  
Publié et notifié

ACTE RENDU EXECUTOIRE  
(Article 16 de la loi du 2 mars 1982)  
Le Président



Vu la délibération n°2024-38 du 20 décembre 2024 approuvant le  
règlement de soutien aux petites entreprises du commerce, de  
l'artisanat et des services ayant un point de vente sur le territoire de  
la Communauté de Communes du Pays de Lamastre,

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre de la compétence  
Développement Economique et du dispositif régional « Solution  
Région Performance globale – Financer mon investissement  
commerce et artisanat », les commerçants et artisans ayant un point  
de vente sur le territoire de la communauté de communes peuvent  
bénéficier d'une aide pour leurs investissements.

Monsieur le Président précise que chaque accord de subvention  
devra faire l'objet d'une délibération de la Communauté de  
Communes du Pays de Lamastre.

Aujourd'hui, le conseil communautaire doit délibérer sur l'accord de subvention pour l'entreprise :

Enseigne	Nature des travaux	Total projet HT	Aide de la Communauté de Communes	Aide de la Région Auvergne Rhône Alpes
EURL LE PETIT MOULIN M. BASSET Damien (LAMASTRE)	Déplacement vitrines actuelles, achat de matériels	34 677.00 €	3 000.00 €	6 000.00 €
SARL RRL Restaurant La Terrasse (LAMASTRE)	Travaux de carrelage, achat matériel, rénovation des salles et achat toile	14 722.20 €	1 472.22 €	2 944.44 €
TOTAL			4 472.22 €	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve les demandes de subventions faites par les entreprises,
- autorise le versement des subventions pour un montant total de 4 472.22 euros sur présentation des factures certifiées payées par les entreprises.